

Séance du 1^{er} juin 2017

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 26 mai 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Belbaraka, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Iriart, Mme Wagner conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Juzan à Mme Duhart ; M. Salducci à M. le Maire ; Mme Candillier à M. Arcouet ; Mme Destin à M. Laiguillon.

ABSENTS : Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Daubisse présente le rapport suivant :

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Médiathèque – Vente de documents réformés

La vente de livres désherbés des collections de la Médiathèque est devenue un rendez-vous annuel incontournable pour les usagers mais aussi pour le service.

En 2016, cet événement s'est d'ailleurs déroulé, pour la première fois, sur deux jours, dans les deux bibliothèques. Ceci a permis de percevoir une recette de 1 625,90€ versée à l'association ATD Quart monde pour l'aider à l'organisation du festival des Savoirs et des Arts dont la Médiathèque est partenaire.

Cette année encore, cette vente peut être organisée et avoir lieu dans les deux sites de la Médiathèque aux dates suivantes :

- le samedi 9 septembre de 9h à 17h, à la médiathèque centre ville, rue des Gouverneurs
- le samedi 23 septembre de 9h à 12h30, à la médiathèque Sainte Croix, place des Gascons

Le fruit de cette vente est, traditionnellement, reversé à des associations œuvrant dans un domaine touchant l'activité ou les centres d'intérêts portés par la Médiathèque.

Ainsi, pour cette année 2017, il est proposé de choisir deux bénéficiaires pour recevoir, pour moitié chacune, la recette de cette vente :

- la *section Pays basque de l'association Amnesty International*. Cette association œuvre en direction des droits de l'homme et est présente sur Bayonne depuis 1997. Elle travaille dans le domaine de l'éducation et de la promotion des Droits humains, notamment auprès des classes de collèges et de lycées. Cette participation financière à leur action pourrait s'intégrer à un projet proposé dans le cadre de la Semaine de la diversité organisée par la Ville en décembre
- l'association *L'Arbre à signes*, association bayonnaise située rue du Moulin à Saint Esprit. Elle se consacre au soutien à la parentalité positive et développe des actions d'intégration en faveur de personnes porteuses de handicap, notamment sourdes et malentendantes. Cette association pourrait donc développer un partenariat avec la Médiathèque dans le domaine de l'accessibilité et la promotion des collections destinées aux publics porteurs de handicap.

Ces deux associations ne perçoivent pas, par ailleurs, de subvention de la Ville.

Dans la pratique, ce sont près de 2 000 documents qui sont destinés à la vente : romans, documentaires, bandes dessinées pour les adultes et les enfants. Les livres seront vendus 1€ et les magazines 0,10€ (ou 1€ le lot de 12).

Les invendus seront éliminés suivant le circuit du tri sélectif.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'organisation de ces journées de vente et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour leur organisation ;
- d'approuver le principe du versement du produit de cette vente au bénéfice de la section Pays basque de l'association Amnesty International et de l'association L'Arbre à signes ;
- de fixer les tarifs comme indiqué ci-dessus dans le cadre de la régie des recettes de la Médiathèque municipale.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ
CONFORME AU REGISTRE
Par délégation du Maire,
Dominique Foulon
Directeur général adjoint